



## « NOUS EXIGEONS UNE AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DE LA VALEUR DU POINT F.E.H.A.P. ! »

Depuis des mois, la FEHAP promet aux salariés, une augmentation de la valeur du point qui serait rendue possible selon elle, par l'obtention d'un *Crédit d'Impôt sur la Taxe sur les Salaires* (CITS).

Ce crédit d'impôt a été chiffré à 600 millions d'euros pour tout le secteur associatif.

Alors que de plus en plus de salariés s'interrogent : « *Qu'en est-il de l'augmentation de la valeur du point promise ?* »

FORCE OUVRIERE a décidé de porter à la connaissance de tous, des extraits du compte-rendu de la Commission Paritaire Nationale du 19 janvier 2017 réunissant la FEHAP et les 5 Organisations Syndicales.

En préambule, FORCE OUVRIERE a remis à la FEHAP, la pétition FO - CGT contresignée par 26 000 salariés exigeant l'augmentation immédiate de la valeur du point et l'amélioration des grilles de classifications.

La FEHAP rappelle que le CITS (Crédit d'Impôt sur la Taxe sur les Salaires) a été voté par le Parlement.

De plus, le Conseil Constitutionnel a validé la mesure le 23 décembre 2016.

Le Conseil d'Administration de la FEHAP s'est réuni. Les propositions qui en sont issues sont :

- une partie du CITS, serait utilisée pour la politique salariale avec la possibilité d'une augmentation de la valeur du point, et/ou

quelques mesures ciblées, sur les bas salaires, sur la filière paramédicale (cadres) et introduire la prise en compte de diplômes universitaires...

- l'autre partie serait laissée à la disposition des établissements.

Un texte en ce sens, serait présenté par la FEHAP lors de la prochaine Commission Paritaire Nationale du 15 mars. L'enveloppe disponible n'est pas encore totalement déterminée.

La fédération patronale a réitéré sa volonté de proposer un texte portant sur la politique salariale cette année, elle ne peut pas aujourd'hui en définir le taux.

Pour FORCE OUVRIERE, le CITS doit être consacré prioritairement à l'augmentation de la valeur du point, ainsi qu'à la revalorisation des grilles de classifications. Il est impératif que ces mesures concernent tous les salariés.

La FEHAP souhaite « *aller vite* » dans le cadre d'une négociation globale sur l'utilisation du CITS. FORCE OUVRIERE considère que l'on ne pourra pas s'arrêter à des « *mesurettes* », **l'augmentation des salaires est la revendication prioritaire des salariés !**

**FORCE OUVRIERE exige une augmentation significative de la valeur du point et la mise en cohérence des grilles de classifications.**

**Pour appuyer nos revendications prioritaires :**

- **AUGMENTATION DE LA VALEUR DU POINT**
- **POUR EN FINIR AVEC LES RESTRICTIONS BUDGETAIRES DANS LA SANTE**
- **POUR L'ABROGATION DE LA LOI TOURAINE**

# Tous en grève et en manifestation nationale à Paris le 7 mars

Inscrivez-vous massivement auprès des militants FO  
Soutenez financièrement le déplacement en bus